

Vincent NICOLAS

Expertises naturalistes

7, rue du Moulin du Pont - 87330 Bussière-Boffy

06 18 65 75 90 / vincent.nicolas@ntymail.com

Pré-diagnostic naturaliste

Motocross de Cheni

Saint-Yrieix-la-Perche (87)



Sommaire

1.	Zone d'étude.....	3
2.	Méthodes	3
2.1.	Calendrier d'intervention.....	3
2.2.	Habitats.....	4
2.3.	Flore	4
2.4.	Faune.....	4
2.5.	Indices de patrimonialité	5
3.	Résultats des inventaires	6
3.1.	Habitats.....	6
3.1.1.	Liste des habitats	6
3.1.2.	Description des habitats	7
3.2.	Hiérarchisation des habitats	11
3.3.	Zones humides	12
3.4.	Flore	13
3.4.1.	Commentaire général	13
3.4.2.	Evaluation patrimoniale	14
3.5.	Insectes	17
3.5.1.	Commentaires généraux	17
3.5.2.	Odonates	17
3.5.3.	Orthoptères et dictyoptères	18
3.5.4.	Coléoptères	18
3.5.5.	Lépidoptères	19
3.5.6.	Évaluation patrimoniale	19
3.6.	Amphibiens et reptiles.....	21
3.6.1.	Commentaire général	21
3.6.2.	Evaluation patrimoniale	21
3.7.	Oiseaux.....	22
3.7.1.	Commentaire général	22
3.7.2.	Evaluation patrimoniale	23
3.8.	Mammifères.....	24
3.8.1.	Commentaire général	24
3.8.2.	Evaluation patrimoniale	24
4.	Conclusion	24

1. Zone d'étude

Cette étude représente un inventaire global des habitats, de la flore et de la faune sur le site actuel du motocross de Cheni, sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne). Ce volet naturaliste s'insère dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude environnementale.

La zone d'étude, délimitée en orange sur le plan suivant, représente environ 10 hectares concernés par la piste, le parking participants et leurs abords directs.



Figure 1. Zone étudiée

2. Méthodes

2.1. Calendrier d'intervention

Les prospections sont réalisées en un passage vernal unique d'une journée. Ce passage ne permet pas d'obtenir un inventaire exhaustif de la flore et de la faune, mais permet de cartographier les habitats et d'obtenir un aperçu des espèces de faune et de flore qui y vivent.

Tableau 1. Calendrier d'intervention.

Dates	Conditions météorologiques	Habitats	Flore	Insectes	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux	Mammifères
29 avril 2026	Ensoleillé, vent faible à modéré, 18-24°C							

Légende :

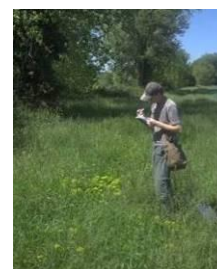
- vert foncé : prospection ciblée

2.2. Habitats

Les habitats sont caractérisés à partir de la structure de la végétation et de la composition floristique.

Les conditions stationnelles couplées aux taxons les plus représentatifs permettent de classer les habitats selon la nomenclature Eunis.

La délimitation des différents habitats est effectuée sur le terrain sur un fond Orthophoto HR IGN puis reporté sur SIG.

**2.3. Flore**

Un inventaire tendant à l'exhaustivité est réalisé sur l'ensemble de la zone d'étude et ses marges immédiates. L'objectif est de chercher en priorité les espèces patrimoniales (protégées, déterminantes de ZNIEFF et/ou inscrites dans la liste rouge régionale de la flore du Limousin).

2.4. Faune

Les méthodes de recherche diffèrent selon les groupes recherchés. Dans tous les cas, une attention particulière est portée au comportement des différentes espèces afin d'évaluer au mieux l'utilisation du site, notamment pour définir les taxons reproducteurs *in situ*.

- **Amphibiens** : une prospection des points d'eau ou humides de tous types (mares, rigoles) est réalisée, avec en cette saison un complément au niveau des habitats terrestres (boisements, prairies). La manipulation étant risquée pour les amphibiens (transmission de champignons pathogènes), l'observation visuelle est privilégiée et couplée à des écoutes des chants.
- **Reptiles** : ils sont recherchés en particulier au niveau des habitats les plus favorables à leur observation, à savoir les lisières et autres zones d'insolation. Les points d'eau constituent également des zones de recherche intéressantes, notamment en période de reproduction des amphibiens, proies de certains serpents.
- **Oiseaux** : en complément des observations directes réalisées, une identification des chants et des cris est effectuée sur l'ensemble du site et ses abords pour dresser l'inventaire ornithologique.

- **Mammifères** : la recherche d'indices de présence (crottes, traces, coulées etc.) et des observations directes permettent de dresser un premier inventaire de ce groupe. A noter que les chiroptères (chauves-souris) ne sont pas intégrés à cet inventaire diurne.
- **Insectes** : les principaux groupes pris en compte sont les odonates (libellules et demoiselles), les rhopalocères (papillons de jour) et les orthoptères (sauterelles, grillons, criquets). D'autres taxons sont recherchés, en particulier les espèces remarquables de coléoptères. Les techniques utilisés dans l'ensemble des habitats sont la recherche à vue, la capture temporaire au filet à papillons, le battage de branches au parapluie japonais et le fauchage de la végétation herbacée au filet-fauchoir.

2.5. Indices de patrimonialité

En fonction d'informations portant sur leurs statuts respectifs, un indice de patrimonialité est établi pour chacune des espèces rencontrées lors des inventaires afin de déterminer lesquelles doivent bénéficier d'une attention particulière. Plusieurs espèces présentent en effet un état de conservation défavorable et apparaissent à ce titre dans différentes listes régionales, nationales ou européenne (listes rouges, directive européenne « Habitats-Faune-Flore », directive « Oiseaux », liste des espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF). Sur cette base, un indice de patrimonialité a été attribué à chaque espèce :

Flore :

- **Très fort** :
 - Les espèces protégées à l'échelon national,
 - Les espèces « en danger » / « en danger critique » de la liste rouge régionale ;
- **Fort** :
 - Les espèces protégées à l'échelon régional,
 - Les espèces « vulnérables » de la liste rouge régionale ;
- **Moyen** : Les espèces « quasi menacées » de la liste rouge régionale ;
- **Faible** : les espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF ;
- Très faible : toutes les autres espèces.

Insectes :

- **Très fort** :
 - Les espèces protégées à l'échelon national,
 - Les espèces « en danger » / « en danger critique » de la liste rouge régionale et/ou nationale ;
- **Fort** :
 - Les espèces de l'annexe 2 de la Directive « Habitats-Faune-Flore »,
 - Les espèces protégées à l'échelon régional,
 - Les espèces « vulnérables » de la liste rouge régionale et /ou nationale ;
- **Moyen** : les espèces cumulant au moins 2 des critères suivants :
 - Inscrites à l'annexe 4 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »,
 - Déterminantes pour la création de ZNIEFF,
 - « Quasi menacées » d'après la liste rouge régionale et/ou nationale ;
- **Faible** :
 - Les espèces inscrites à l'annexe 4 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »,
 - Les espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF,
 - Les espèces « quasi menacées » sur la liste rouge régionale et/ou nationale ;

- Très faible : toutes les autres espèces.

Vertébrés

- **Très fort** :
 - Les espèces « en danger » ou « en danger critique d'extinction » de la liste rouge nationale ;
 - Les espèces de l'annexe 2 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » qui apparaissent également comme « vulnérables » sur la liste rouge nationale ;
 - Les espèces de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » qui sont également « vulnérables » d'après la liste rouge nationale.
- **Fort** :
 - Les espèces « en danger » ou « en danger critique d'extinction » de la liste rouge régionale ;
 - Les espèces « vulnérables » de la liste rouge nationale,
 - Les espèces de l'annexe 2 de la Directive « Habitats-Faune-Flore »,
 - Les espèces de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux »,
- **Moyen** :
 - Les espèces qui apparaissent comme « quasi menacées » sur la liste rouge nationale,
 - Les espèces « vulnérables » de la liste rouge régionale ;
 - Les espèces inscrites à l'annexe 4 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » qui sont également déterminantes pour la création de ZNIEFF ou « quasi menacées » d'après les listes rouges nationale ou régionale ;
- **Faible** :
 - Les espèces inscrites à l'annexe 4 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »,
 - Les espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF (si conditions respectées),
 - Les espèces qui apparaissent comme « quasi menacées » sur la liste rouge régionale ;
- Très faible : toutes les autres espèces.

3. Résultats des inventaires

3.1. Habitats

La zone d'étude est majoritairement composée d'un ensemble prairial eutrophe à oligomésotrophe, avec un ample gradient d'hygrométrie du sol, depuis des milieux sableux secs jusqu'à des habitats marécageux. On note également un boisement arborescent ainsi que deux mares. Le site est parcouru par une piste de motocross et pâturé par des bovins.

3.1.1. Liste des habitats

Le tableau suivant récapitule les 7 habitats recensés : il permet notamment de faire la correspondance entre les intitulés utilisés pour cette étude et la nomenclature Eunis.

Tableau 2. Liste des habitats recensés

Code Eunis	Nom Eunis	Habitats cartographiés	Surface (ha)
C3.1	Formations à hélophytes riches en espèces	Mares	0,026

Code Eunis	Nom Eunis	Habitats cartographiés	Surface (ha)
E3.512	Prairies acidoclines à Molinie bleue	Prairies humides oligomésotrophes	0,066
E3.41	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	Prairies humides eutrophes	0,723
E1.91 x E5.1	Pelouses siliceuses d'espèces annuelles naines x Végétations herbacées anthropiques	Pistes	1,139
E2.11	Pâturages ininterrompus	Prairies mésophiles	3,949
E2.11 x E5.1	Pâturages ininterrompus x Végétations herbacées anthropiques	Prairies mésophiles dégradées	0,401
G1.A14	Chênaies-charmaies subatlantiques à <i>Stellaria</i>	Chênaies-châtaigneraies	0,589

3.1.2. Description des habitats

Mares

Les deux mares présentes dans la zone d'étude sont nettement colonisées par une végétation aquatique. Celle-ci est composée notamment d'un herbier flottant à Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), Callitriche des marais (*Callitriche stagnalis*) et Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*). En ceinture, on relève quelques hélophytes communs aux prairies humides avoisinantes, en particulier le Jonc diffus (*Juncus effusus*).



Mare à végétation flottante et riveraine



Callitriche des marais

Prairies humides oligomésotrophes

Ces petites portions de la zone humide du site sont peu impactées par le pâturage et conservent donc une flore caractéristique des prairies oligomésotrophes. Des espèces comme la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), le Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*), le Carum verticillé (*Trocdaris verticillatum*), la Scorzonère humble (*Scorzonera humilis*) ou encore la Laîche bleuâtre (*Carex panicea*) sont ainsi présentes. La transition progressive vers un gazon à Nard raide (*Nardus stricta*) est observée dans les secteurs moins marécageux.



Prairie humide oligomésotrophe



Carum verticillé

Prairies humides eutrophes

Le rigolage et le pâturage bovin (tassement du sol et enrichissement en matières azotées) ont modifié la flore hygrophile, conduisant à une végétation plus eutrophe à Jonc diffus. Cette espèce est notamment accompagnée de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), de la Fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), du Cirse des marais (*Cirsium palustre*), du Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*) et de la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*). La Laïche paniculée (*Carex paniculata*) forme un cordon rivulaire au niveau des rigoles. On note enfin le maintien ponctuel d'espèces moins eutrophiles, en particulier la Laïche lisse (*Carex laevigata*).



Prairie humide eutrophe



Cirse des marais

Pistes

Les pistes correspondent à des linéaires mis à nu pour les motos et autres engins circulant sur la zone. Le substrat est variable selon la position topographique, depuis des sables plus ou moins mobiles jusqu'à des sols plus profonds, avec un effet de tassement lié aux passages d'engins motorisés. Il en résulte une végétation assez hétérogène à l'échelle de la zone d'étude, mais globalement dominée par des espèces annuelles adaptées au piétinement. On note une combinaison de taxons caractéristiques des sables comme la Spergulaire rouge (*Spergularia rubra*), le Pied d'oiseau délicat (*Ornithopus perpusillus*) et la Petite Oseille (*Rumex acetosa*) et de taxons plus rudéraux : Pâturin annuel (*Poa annua*), Véronique des champs (*Veronica*

arvensis), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), etc. Le Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*) est très présent et accompagné d'autres espèces hygroclicines là où la piste traverse la zone humide.



Pelouse hygrophile sur piste



Pelouse annuelle sabulicole

Prairies mésophiles

Il s'agit de l'habitat dominant sur la zone d'étude, notamment représenté au niveau du parking participants et de manière plus résiduelle aux abords de la piste. On distingue un faciès plutôt eutrophe marqué par l'abondance relative de la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), du Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), de la Vesce cultivée (*Vicia sativa*) et du Pissenlit (*Taraxacum* sp.). Sur les sols plus superficiels ou moins impactés par le pâturage, on observe un groupement assez diversifié à Fétuque rouge (*Festuca rubra*), Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), Oseille (*Rumex acetosa*), Achillée millefeuilles (*Achillea millefolium*), Pâquerette (*Bellis perennis*), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Luzule champêtre (*Luzula campestris*), Lin cultivé (*Linum usitatissimum*), etc.



Prairie mésophile, faciès mésotrophe



Prairie mésophile, faciès eutrophe

Prairies mésophiles dégradées

A proximité des zones remaniées, la prairie mésophile s'enrichit en espèces rudérales, en particulier la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*). Le Pissenlit est également bien représenté et accompagné d'espèces comme le Sisymbre officinal (*Sisymbrium officinale*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), le Cirse vulgaire (*Cirsium vulgare*) et la Bourse à pasteur (*Capsella bursa-pastoris*).



Prairie mésophile enrichée



Bourse à pasteur

Chênaies-châtaigneraies

Cet habitat regroupe l'ensemble des éléments boisés, à savoir les bosquets, les haies et les arbres isolés. La chênaie-châtaigneraie acidiphile initiale a évolué du fait du pâturage qui a conduit à une modification de la flore herbacée. La strate arbustive reste composée de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et de Châtaignier (*Castanea sativa*), avec un sous-étage assez pauvre en arbustes : Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Noisetier (*Corylus avellana*) et Houx (*Ilex aquifolium*). Plusieurs résineux, en l'occurrence le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), le Sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*) et l'Épicéa commun (*Picea abies*), sont également présents au sein des boisements. La strate herbacée, quant à elle, est composée de la Stellaire holostée (*Stellaria holostea*), du Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), du Pâturin commun (*Poa trivialis*), de ronces (*Rubus* sp.), de la Noix de terre (*Conopodium majus*) et de la Houlque molle (*Holcus mollis*). Les éléments acidiphiles n'y sont plus que ponctuels : Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*) ou encore Canche flexueuse (*Avenella flexuosa*).



Chêne-châtaigneraie



Stellaire holostée

La carte page suivante permet de localiser ces habitats au sein de la zone étudiée.



Figure 2. Carte des habitats

3.2. Hiérarchisation des habitats

Le tableau suivant établit une hiérarchisation des habitats d'après leur statut au regard de la directive « habitats-faune-flore » et de leur intérêt régional (menacé, déterminant ZNIEFF). Une estimation de la valeur patrimoniale en est déduite en intégrant la richesse floristique, la rareté et le degré de menace pour chaque habitat.

Tableau 3. Evaluation patrimoniale des habitats recensés.

Code Eunis	Habitats cartographiés	DHFF	ZNIEFF	ZH	VP
E3.512	Prairies humides oligomésotrophes	IC (6410)	-	X	☆☆☆
C3.1	Mares	-	-	X	☆☆
E3.41	Prairies humides eutrophes	-	-	X	☆☆
E1.91 x E5.1	Pistes	-	-	(X)	☆☆
E2.11	Prairies mésophiles	-	-	-	☆☆
G1.A14	Chênaies-châtaigneraies	-	-	-	☆☆
E2.11 x E5.1	Prairies mésophiles dégradées	-	-	-	☆

Légende :**DHFF (directive « Habitats-Faune-Flore »)**

IC : habitat d'intérêt communautaire inscrit en annexe 1 de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore »

Entre parenthèses : code Natura 2000.

ZNIEFF

X : habitat déterminant pour la création de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique en Limousin.

ZH

X : habitat permettant de définir une zone humide réglementaire, selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 (version consolidée au 15 mars 2013)

(X) : habitat pour partie humide

VP : valeur patrimoniale

☆ : faible ; ☆☆ : moyenne ; ☆☆☆ : assez élevée ; ☆☆☆☆ : élevée ; ☆☆☆☆☆ : très élevée

Les zones humides dans leur ensemble ont considérablement régressé, détruite par les aménagements et l'agriculture malgré leur rôle fonctionnel prépondérant. Il convient aujourd'hui de les sanctuariser, en particulier les habitats oligotrophes et oligomésotrophes. Malgré leur état de conservation moyen, les boisements, les autres prairies et les pelouses des pistes conservent un certain intérêt avec de bonnes capacités d'accueil pour la flore et la faune.

La carte suivante permet de localiser les habitats les plus remarquables.

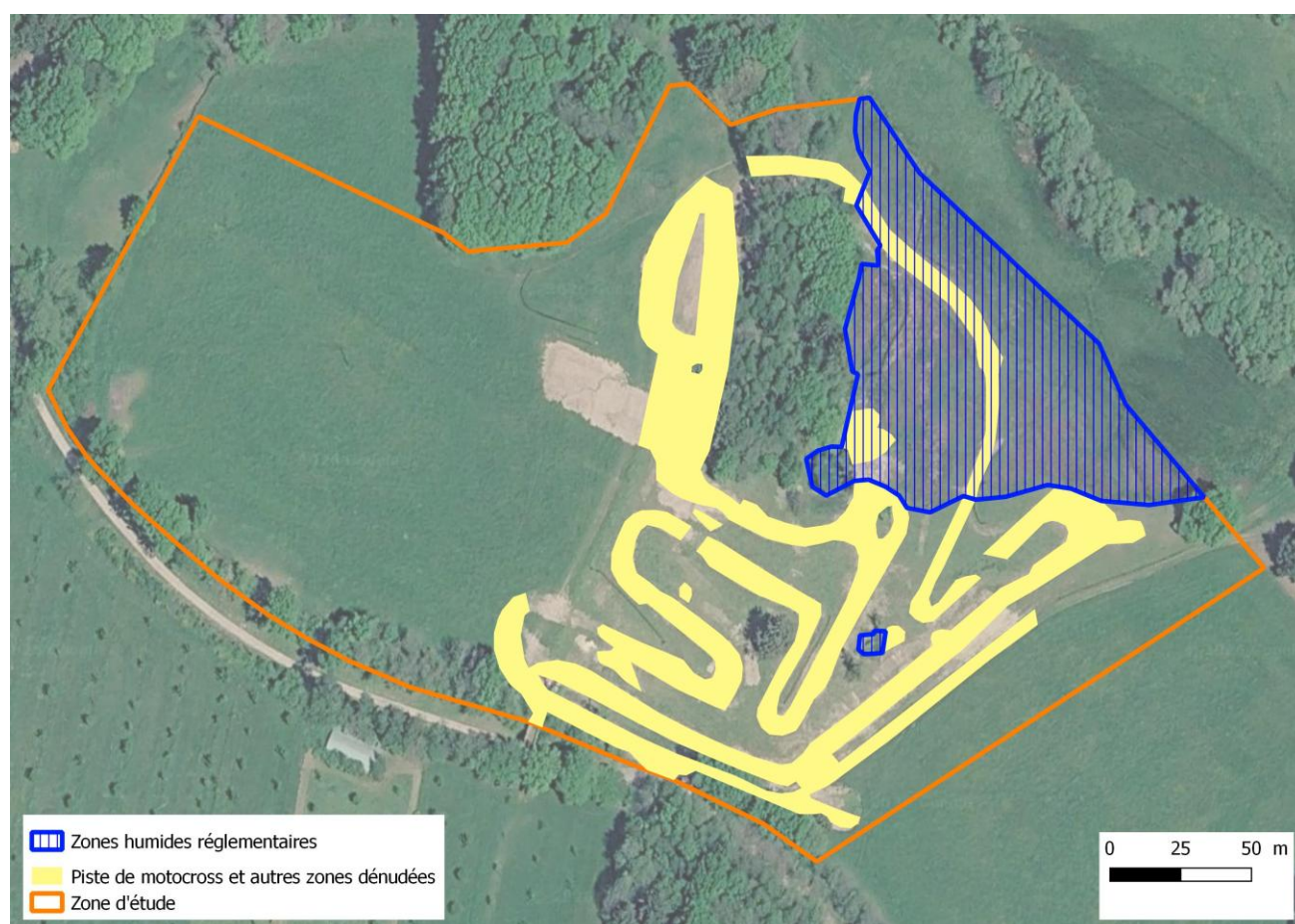


Figure 3. Localisation des habitats remarquables

3.3. Zones humides

La piste de motocross traverse une zone humide sur sa partie nord-est, en empruntant au passage du ruisseau une piste légèrement surélevée correspondant à un passage fait à l'origine par l'exploitant agricole. Cette zone humide regroupe en premier lieu deux habitats : les prairies humides eutrophes et les prairies

humides oligomésotrophes. A ceux-là se greffent également les mares et une partie de la piste. Pour les mares, l'eau libre elle-même n'est pas considérée réglementairement comme zone humide, mais la présence très marquée de végétations flottantes (herbiers variés à Glycérie flottante, Potamot à feuilles de renouée, Callitriche des marais, Ache nodiflore, Petite Lentille d'eau...) les caractérisent sans doute possible comme zones humides au sens de l'arrêté ministériel. En ce qui concerne la piste, le recouvrement souvent marqué du Jonc des crapauds en de nombreux points pourraient faire basculer l'interprétation de relevés vers un caractère humide. Cependant, il est évident au regard du substrat filtrant et de la topographie que la majeure partie de la piste ne se situe pas en zone humide. Néanmoins, la partie incluse dans l'enveloppe humide globale conserve une forte proportion d'espèces caractéristiques des zones humides malgré la perturbation du milieu. Même en l'absence de relevés pédologiques, l'analyse diachronique des photos aériennes anciennes montre sans ambiguïté la délimitation de la zone humide, tracée sur le plan suivant. Il est possible qu'une étude pédologique démontre par ailleurs la présence d'un sol hydromorphe entre la mare sud et la grande zone humide, ce qui ne se constate pas d'un point de vue floristique.



3.4. Flore

3.4.1. Commentaire général

155 espèces végétales ont été identifiées dans la zone d'étude lors des prospections. Ce chiffre ne traduit pas la richesse réelle du site dans la mesure où la flore estivale n'a pas été prise en compte. La diversité floristique est moyenne au regard de la surface considérée. La diversité des habitats avec notamment

l'existence de différents gradients hydriques et trophiques du sol permet d'obtenir une flore assez variée, avec des espèces caractéristiques de chaque milieu.

4 plantes exotiques envahissantes figurent dans l'inventaire, soit un peu moins de 3 % des espèces recensées, ce qui constitue une empreinte peu marquée. La Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) est potentiellement la plus problématique. Elle n'est que très ponctuellement présente au niveau des pistes et des prairies dégradées mais son extension dans les zones herbacées est à surveiller. La Pavot de Californie (*Eschscholtzia californica*) possède une situation comparable sur le site, mais le risque pour les milieux naturels n'a pas été tranché pour le moment à l'échelle régionale. Enfin, l'Épicéa commun et le sapin de Douglas sont plantés. Leur régénération spontanée peut poser problème aux boisements, mais très peu de semis ont été constatés sur le site.

3.4.2. Evaluation patrimoniale

L'inventaire floristique du site met une seule espèce remarquable en relief : la Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*). Cette espèce printanière des sous-bois clairs est assez rare en Limousin et déterminante ZNIEFF dans les trois départements. Seuls quelques pieds ont été trouvés dans le principal boisement.

La carte suivante permet de localiser la station de Scille ainsi que les pieds des deux espèces envahissantes sauvages.



Figure 5. Localisation de flore remarquable et envahissante

Le tableau suivant récapitule les espèces identifiées et leurs statuts au regard des référentiels européens, nationaux et régionaux.

Tableau 4. Liste statutaire de la flore observée sur le site

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Statut ZNIEFF	EEE
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuilles	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Agrostis canina</i>	Agrostide des chiens	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Aphanes arvensis</i>	Alchémille des champs	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Asphodelus albus</i>	Asphodèle blanche	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Avenella flexuosa</i>	Canche flexueuse	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Callitriche stagnalis</i>	Callitriche des eaux stagnantes	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Bourse à pasteur	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hirsute	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Carex caryophylla</i>	Laîche printanière	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Carex demissa</i>	Laîche verdâtre	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Carex echinata</i>	Laîche étoilée	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Carex laevigata</i>	Laîche élevée	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Carex leporina</i>	Laîche des lièvres	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Carex panicea</i>	Laîche bleuâtre	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Carex paniculata</i>	Laîche paniculée	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Centaurea decipiens</i>	Centaurée de Debeaux	-	-	LC	NE	NE	-	-
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse palustre	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse vulgaire	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Conopodium majus</i>	Noix de terre	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Crepis vesicaria</i>	Crépide à feuilles de pissenlit	-	-	LC	LC	AR	-	-
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croquette	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des chartreux	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Epilobium obscurum</i>	Epilobe obscur	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Epilobium tetragonum</i>	Epilobe à quatre angles	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendrée	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	-	-	NA	NA	NE	-	IMR
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec de cigogne	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Ervilia hirsuta</i>	Vesce hirsute	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Eschscholtzia californica</i>	Pavot de Californie	-	-	NA	NA	NE	-	DD
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Festuca filiformis</i>	Fétuque capillaire	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Galium palustre</i>	Gaillet palustre	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Galium uliginosum</i>	Gaillet des fanges	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium disséqué	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC	LC	CC	-	-

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Statut ZNIEFF	EEE
<i>Helosciadium nodiflorum</i>	Ache nodiflore	-	-	LC	LC	AR	-	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Holcus mollis</i>	Houlque molle	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	-	CORREZE	LC	LC	AC	-	-
<i>Hypericum pulchrum</i>	Millepertuis élégant	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc à tépales aigus	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Juncus bulbosus</i>	Jonc bulbeux	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Juncus effusus</i>	Jonc diffus	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Lapsana communis</i>	Herbe à la mamelle	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Lemna minor</i>	Petite Lentille d'eau	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande Marguerite	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Linum usitatissimum</i>	Lin bisannuel	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Lolium perenne</i>	lvraie vivace	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Lotus corniculatus</i>	Pied de poule	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des fanges	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Luzula multiflora</i>	Luzule multiflore	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Silène fleur de coucou	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Medicago lupulina</i>	Minette	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Melampyrum pratense</i>	Mélampyre des prés	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe suave	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Montia fontana</i>	Montie des fontaines	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Nardus stricta</i>	Nard raide	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Ornithopus perpusillus</i>	Pied d'oiseau délicat	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand Coquelicot	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Picea abies</i>	Epicéa commun	-	-	LC	NA	NE	-	imr
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Polygonum aviculare</i>	Traînasse	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Populus tremula</i>	Tremble	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Potamogeton polygonifolius</i>	Potamot à feuilles de renouée	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Potentilla erecta</i>	Potentille dressée	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Prunus avium</i>	Merisier	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	Sapin de Douglas	-	-	NA	NA	NE	-	imr
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule flammette	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Rubus sp.</i>	Ronce indéterminée	-	-	NE	NE	NE	-	-
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Rumex acetosella</i>	Petite Oseille	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	-	-	LC	LC	CC	-	-

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Statut ZNIEFF	EEE
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule acuminé	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Scilla bifolia</i>	Scille à deux feuilles	-	-	LC	LC	AR	Déterminant	-
<i>Scorzonera humilis</i>	Scorzonère humble	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon vulgaire	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Silene dioica</i>	Compagnon rouge	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce amère	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Spergularia rubra</i>	Spergulaire rouge	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire des fanges	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Taraxacum sect. Taraxacum</i>	Pissenlit indéterminé	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodaine	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Matricaire inodore	-	-	LC	LC	AC	-	-
<i>Trochardis verticillatum</i>	Carum verticillé	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Valerianella locusta</i>	Mâche doucette	-	-	LC	LC	PC	-	-
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	-	-	LC	LC	CC	-	-
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivin	-	-	LC	LC	C	-	-
<i>Vulpia bromoides</i>	Queue d'écureuil	-	-	LC	LC	AC	-	-

Légende :

LC : préoccupation mineure ; NA : non applicable ; NE : non évalué

CC : très commun ; C : commun ; AC : assez commun ; PC : peu commun ; AR : assez rare ; NE : non évalué

EEE (espèces exotiques envahissantes) = IMR : espèce répandue à impact majeur ; imr : espèce répandue à impact modéré

3.5. Insectes

3.5.1. Commentaires généraux

L'inventaire partiel de l'entomofaune a révélé la présence de 50 espèces, dont :

- 9 odonates (libellules et demoiselles),
- 3 orthoptères (sauterelles, grillons et criquets),
- 4 hémiptères (cercopes et punaises)
- 11 coléoptères,
- 23 lépidoptères (papillons).

3.5.2. Odonates

Ces insectes sont liés aux milieux aquatiques lors de leur développement larvaire. Ils sont assez mobiles, notamment en phase de maturation sexuelle.

La plupart des espèces observées dépendent des mares, avec une reproduction avérée pour la Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*), l'Anax empereur (*Anax imperator*), la Libellule déprimée (*Libellula depressa*), l'Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*), la Petite Nymphe au corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*) et l'Agrion élégant (*Ischnura elegans*). Au niveau des rigoles et du ruisseau, on observe le Caloptéryx vierge

(*Calopteryx virgo*), l'Agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*) et le Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*). Chez ce dernier, les individus émergents vont effectuer leur maturation sexuelle dans les prairies mésophiles et humides du secteur.



Anax empereur



Accouplement de Caloptéryx vierges

3.5.3. Orthoptères et dictyoptères

Les criquets, sauterelles, grillons et mantes sont souvent liés à des conditions de milieux particulières (humidité, ensoleillement...) et parfois à un habitat très précis. La richesse spécifique d'un site est donc particulièrement conditionnée par la diversité des habitats et des micro-milieus.

Très peu d'espèces sont identifiables au printemps, c'est pourquoi l'inventaire se limite à trois espèces seulement. L'Œdipode automnal (*Aiolopus strepens*) passe l'hiver à l'état adulte et fréquente divers habitats herbacés plus ou moins thermophiles. Le Grillon champêtre (*Gryllus campestris*), quant à lui, est caractéristique des milieux herbacés ouverts, comme les prairies et les pelouses. Enfin, la Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*) est commune en particulier dans les prairies dégradées.



Œdipode automnal



Grillon champêtre

3.5.4. Coléoptères

Les coléoptères représentent un ordre d'insectes incluant un très grand nombre d'espèces aux mœurs extrêmement variées.

L'inventaire partiel dressé met en relief le côté mixte des boisements avec la présence d'arboricoles liés aux résineux, comme la Coccinelle oblitérée (*Aphidecta oblitterata*), et aux feuillus. La strate herbacée des prairies est fréquentée par des prédateurs tels que le Cantharide brun (*Cantharis fusca*) et des floricoles

comme la Cétoine funeste (*Oxythyrea funesta*). Certaines espèces sont relativement spécialisées, comme la Coccinelle à quatre taches (*Nephus quadrimaculatus*) sur le Lierre grimpant (*Hedera helix*) et la Chrysomèle olive (*Gonioctena olivacea*) sur le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*).



Coccinelle oblitérée



Cétoine funeste

3.5.5. Lépidoptères

A l'image des orthoptères, les papillons sont pour partie de bons indicateurs des milieux. Leur capacité de vol leur permet néanmoins d'exploiter d'autres zones que leurs milieux de reproduction, notamment en recherche de nourriture et en migration.

Le cortège principal est celui des milieux herbacés ouverts et fleuris, avec en particulier le Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*) et l'Argus bleu (*Polyommatus icarus*), accompagnés d'espèces assez ubiquistes comme la Piéride de la rave (*Pieris rapae*). On note également un cortège lié aux orties, auquel appartiennent le Paon du jour (*Aglais io*), la Carte géographique (*Araschnia levana*) et le Vulcain (*Vanessa atalanta*). Il existe par ailleurs des taxons des zones humides, tels que l'Aurore (*Anthocharis cardamines*) pour les prairies et l'Hydrocampe du potamot (*Elophila nymphaeata*) pour les végétations flottantes des mares.



Aurore



Hydrocampe du potamot

3.5.6. Évaluation patrimoniale

Aucune espèce remarquable ne figure dans l'inventaire. La potentialité d'espèces patrimoniales existe cependant au niveau des zones humides et peut-être des milieux herbacés les plus thermophiles (pelouses, prairies ouvertes).

Le tableau suivant récapitule les espèces identifiées durant l'étude et leurs statuts au regard des référentiels européens, nationaux et régionaux.

Tableau 5. Liste statutaire de l'entomofaune observée

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Statut ZNIEFF
Odonates (libellules et demoiselles)						
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	-	-	LC	LC	-
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	-	-	LC	LC	-
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	-	-	LC	LC	-
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	-	-	LC	LC	-
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire	-	-	LC	LC	-
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	-	-	LC	LC	-
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	-	-	LC	LC	-
<i>Platynemesis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	-	-	LC	LC	-
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite Nymphé au corps de feu	-	-	LC	LC	-
Orthoptères (sauterelles, grillons et criquets)						
<i>Aiolopus strepens</i>	Cédipode automnale	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	-	non menacé	non menacé	-
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	-	-	non menacé	non menacé	-
Hémiptères (punaises et cercopes)						
<i>Cercopis vulnerata</i>	Cercopie vulnérante	-	-	-	-	-
<i>Coreus marginatus</i>	Punaise marginée	-	-	-	-	-
<i>Eurygaster testudinaria</i>	Punaise tortue	-	-	-	-	-
<i>Palomena prasina</i>	Punaise verte	-	-	-	-	-
Coléoptères						
<i>Aphidecta oblitterata</i>	Coccinelle oblitérée	-	-	-	-	-
<i>Cantharis fusca</i>	Téléphore brun	-	-	-	-	-
<i>Exochomus quadripustulatus</i>	Coccinelle à virgules	-	-	-	-	-
<i>Gonioctena olivacea</i>	Chrysomèle olive	-	-	-	LC	-
<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique	-	-	-	-	-
<i>Harmonia quadripunctata</i>	Coccinelle arlequin	-	-	-	-	-
<i>Melolontha melolontha</i>	Hanneton commun	-	-	-	-	-
<i>Nephus quadrimaculatus</i>	Coccinelle à quatre taches	-	-	-	-	-
<i>Oxythyrea funesta</i>	Cétoine funeste	-	-	-	LC	-
<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>	Coccinelle à 22 points	-	-	-	-	-
<i>Scymnus suturalis</i>	Coccinelle à suture noire	-	-	-	-	-
Lépidoptères (papillons)						
<i>Aglaia tau</i>	Hachette	-	-	-	-	-
<i>Diloba caeruleocephala</i>	Double Oméga	-	-	-	-	-
<i>Elophila nymphaeata</i>	Hydrocampe du potamot	-	-	-	-	-
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	-	-	LC	non menacé	-
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	-	-	LC	non menacé	-
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail	-	-	LC	non menacé	-
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	-	-	LC	non menacé	-
<i>Colias crocea</i>	Souci	-	-	LC	non menacé	-
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie	-	-	LC	non menacé	-
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle	-	-	LC	non menacé	-
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	-	LC	non menacé	-

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Statut ZNIEFF
<i>Heodes tityrus</i>	Cuivré fuligineux	-	-	LC	non menacé	-
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	-	-	LC	non menacé	-
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	-	-	LC	non menacé	-
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade du lotier	-	-	LC	non menacé	-
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	-	-	LC	non menacé	-
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	-	-	LC	non menacé	-
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	-	LC	non menacé	-
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet	-	-	LC	non menacé	-
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	-	-	LC	non menacé	-
<i>Polyommatus icarus</i>	Argus bleu	-	-	LC	non menacé	-
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	LC	non menacé	-
<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame	-	-	LC	non menacé	-

Légende :

LC : préoccupation mineure

3.6. Amphibiens et reptiles

3.6.1. Commentaire général

Chez les amphibiens, seule la Grenouille commune (*Pelophylax kl. esculentus*) a été observée au niveau des mares et du ruisseau.

Pour ce qui est des reptiles, les résultats ne sont pas plus étendus avec l'observation d'une seule espèce, le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Celui-ci est observé en lisière du boisement.

Dans ces deux groupes, d'autres espèces sont potentielles et pourraient être détectées avec des prospections dédiées.



Lézard des murailles



Grenouille commune

3.6.2. Evaluation patrimoniale

Le tableau suivant récapitule les espèces identifiées et leurs statuts au regard des référentiels européens, nationaux et régionaux.

Tableau 6. Liste statutaire des amphibiens et reptiles observés sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Statut ZNIEFF
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	annexe 5	article 4	NT	-	-
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	annexe 4	article 2	LC	-	-

Légende :

LC : préoccupation mineure

La carte suivante montre la localisation des deux espèces remarquables contactées sur le site.

**Figure 6.** Localisation des observations d'amphibiens et de reptiles remarquables.

3.7. Oiseaux

3.7.1. Commentaire général

Parmi les 19 espèces recensées, la grande majorité dépend des boisements du secteur. Si le Pic épeiche (*Dendrocopos major*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*) ou le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*) fréquentent plutôt le bosquet arborescent, d'autres comme la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) et le Merle noir (*Turdus merula*) sont plus fréquents au niveau des haies du secteur. Le Troglodyte mignon (*troglodytes troglodytes*) défend son territoire à proximité des ronciers, tandis que la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), quant à elle, chasse sur les sols dénudés et à proximité des milieux humides de la zone d'étude. Enfin, la Buse variable n'est observée qu'en survol et peut utiliser les prairies du site comme zone de chasse.

3.7.2. Evaluation patrimoniale

La liste dressée, qui reste partielle, englobe deux oiseaux remarquables, inscrits en liste rouge nationale : le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) et l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*). Le premier niche possiblement dans les arbres bordant la zone d'étude, avec un mâle chanteur semblant cantonné. La seconde n'est observée qu'en survol et ne possède pas d'habitat favorable à sa nidification sur le site.



Verdier d'Europe



Hirondelle rustique

Le tableau suivant récapitule les espèces identifiées durant l'étude et leurs statuts au regard des référentiels européens, nationaux et régionaux.

Tableau 7. Liste statutaire des oiseaux observés sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Statut ZNIEFF
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	-	-	LC	LC	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	-	x	LC	LC	-
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	-	x	VU	LC	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	-	x	LC	LC	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	LC	LC	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	LC	LC	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	-	x	LC	LC	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	-	x	LC	LC	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	x	LC	LC	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	x	LC	LC	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	-	LC	LC	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	x	NT	LC	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	-	x	LC	LC	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	-	x	LC	LC	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	x	LC	LC	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	x	LC	LC	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	-	x	LC	LC	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	LC	LC	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	-	-	LC	LC	-

Légende :

LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : vulnérable

3.8. Mammifères

3.8.1. Commentaire général

Très peu d'indices de présence de mammifères ont été relevés lors des prospections. Le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) semble faire quelques incursions dans les boisements de la zone d'étude et de ses abords. Le Renard roux (*Vulpes vulpes*) fréquente également le site, avec quelques marquages près des prairies où il doit pouvoir trouver ses proies, des rongeurs en l'occurrence. Enfin quelques taupinières appartenant probablement à la Taupe d'Aquitaine (*Talpa aquitania*) sont présentes dans et à proximité du boisement principal.



Chevreuil européen



Renard roux

3.8.2. Evaluation patrimoniale

Aucune espèce remarquable ne figure dans l'inventaire. Le tableau suivant récapitule les espèces identifiées lors de l'inventaire couplées à leurs statuts au regard des référentiels européens, nationaux et régionaux.

Tableau 8. Liste statutaire des mammifères observés sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Statut ZNIEFF
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	-	-	LC	-	-
<i>Talpa aquitania</i>	Taupe d'Europe	-	-	LC	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	LC	-	-

Légende :

LC : préoccupation mineure

4. Conclusion

L'inventaire partiel du patrimoine naturel dressé sur ce secteur révèle une certaine diversité d'habitats en partie liée à la création du motocross. Si celui-ci permet l'émergence de pelouses sableuses, le principal intérêt du site réside dans l'existence d'une entité de prairie hygrophile incluant des portions oligomésotrophes. D'une manière générale, la plupart des milieux sont dégradés soit par la présence anthropique, soit par le pâturage.

Malgré cette empreinte humaine, il n'existe pas de problématique actuelle concernant les espèces exotiques envahissantes. Quelques-unes sont néanmoins implantées ; une surveillance est donc recommandée pour éviter leur expansion, en particulier en cas de remaniements (même superficiels) du sol.

En ce qui concerne les espèces de faune et de flore, peu d'espèces remarquables sont représentées, dans la limite des prospections effectuées. Il est vraisemblable que les zones humides ainsi que les pelouses thermophiles abritent d'autres espèces remarquables, en particulier chez les insectes et la flore. Pour ce qui est de la faune protégée, deux secteurs principaux sont à considérer : d'une part les mares pour les amphibiens, d'autre part les éléments boisés et leurs lisières pour les oiseaux, les chauves-souris et les reptiles.

La piste actuelle traversant la zone humide et longeant les boisements, il existe d'ores et déjà deux principaux risques identifiables pour le patrimoine naturel : altération du fonctionnement de la zone humide (pollution, interruption partielle) et dérangement d'espèces reproductrices. Ces impacts potentiels peuvent être modérés par le fait que la piste de motocross reprend un passage créée par l'éleveur exploitant la parcelle, et que l'activité sur le site est ponctuelle. Un évitement de la zone humide est évidemment recommandé mais, à défaut, il est primordial au regard de la conservation des zones humides et du milieu aquatique que le projet garantisse l'absence de pollution par la prise de mesures préventives efficaces et contrôlables. Par ailleurs, il convient de ne pas élargir l'emprise en termes de piste et de zones de circulation afin de ne pas dégrader davantage les habitats et d'éviter la propagation des espèces envahissantes. Enfin, l'absence de système d'éclairage de la piste doit être maintenue pour éviter tout risque de perturbation, même ponctuelle, de la faune nocturne.